

### AUTORISATIONS et GARANTIES LEGALES

Maisons Vacances est agréé comme agence professionnelle du tourisme (agence de voyages belge disposant de la licence Nr A1524 depuis 1990) conformément à la directive européenne 90/314 du Conseil du 13 juin 1990 concernant les voyages, vacances et circuits à forfait, transposée en Belgique par la loi du 16 février 1994 et en France par la loi 92-645 du 13 juillet 1992. En outre, Maisons Vacances dispose d'une licence de libre prestation de services sur le territoire français (LPS nr 07-001) délivrée par le Ministère Français des Transports, de l'Équipement et du Tourisme.

Un capital de 25.000 EUR est entièrement libéré. De plus, un cautionnement de 49.600 EUR garantit nos engagements dans les conditions prévues par l'AR du 30/6/1966. Sa mise en jeu ne pourra avoir lieu qu'après mise en demeure par lettre recommandée avec copie au Commissaire au Tourisme, Place de la Wallonie 1 à 5100 Namur (Belgique). Assuré au Fonds de Garantie Voyages (assurant, suivant la loi, sa propre insolvabilité).

Assuré en Responsabilité civile professionnelle. Commission bancaire, financière et des assurances (C.B.F.A.) Nr 16032.

Tour opérateur UPAV (Union professionnelle des agences de voyages).

### MAISONS VACANCES ?

Le produit MAISONS VACANCES contient des locations de vacances sélectionnées avec expérience et le plus grand soin.

Toutes nos locations ont été visitées attentivement et choisies en fonction de critères expérimentés et d'un excellent rapport qualité-prix.

Notre objectif : des vacances réussies et correspondant à vos désirs et votre conception des vacances.

Les endroits choisis sont tous dignes d'intérêt touristique ou de séjour reposant. Il y en a pour tous les goûts et tous les budgets : de la location simple et agréable à la maison luxueuse. Enfin n'oubliez pas : nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire. **MAISONS VACANCES** a une connaissance de terrain de ses locations.

### Présentation des locations

Dans le but de vous aider à choisir votre location suivant vos propres critères de sélection et à comparer une location avec une autre, la présentation des locations est **standardisée**.

**A gauche des photos**, vous trouverez, quelques mots sur la localité et notamment sa situation. **A droite des photos** : la description de la location.

Le **carré noir** annonce l'énumération et la composition des pièces. La dimension mentionnée des lits indique leur largeur en cm (sauf indication contraire, leur longueur est la longueur standard, c'est-à-dire ± 190cm).

Chaque logement est d'abord identifié par un tableau aux **pictogrammes** similaires pour toutes les locations. Ceci vous permet rapidement d'en connaître ses principales caractéristiques. Pour connaître la signification d'un pictogramme, vous vous positionnez sur celui-ci (bulle d'information simple) ou cliquez dessus (informations détaillées).

Remarque : Les descriptifs des localités sont donnés à titre indicatif. Les distances et superficies sont approximatives et sont aussi données à titre indicatif.

### Arrivées et départs

Toutes les locations s'effectuent **de samedi à samedi**, sauf indications contraires dans le descriptif. En général, les arrivées sont prévues entre 16 et 19 heures, les départs entre 9 et 10 heures.

Votre document de voyage vous renseignera notamment l'itinéraire et le moyen de contacter le propriétaire ou son délégué afin de convenir de tout arrangement.

### Les prix

Ils sont repris en bas de chaque location. Ils sont aussi repris dans une liste reprenant l'ensemble des prix, vous permettant de comparer ou d'effectuer une sélection sur base du critère "prix".

Ils sont exprimés **par semaine** et en **euros (EUR ou €)**.

Ils comprennent le logement et, sauf indication contraire, les **charges** (eau, gaz, électricité) pour une utilisation et une consommation normales.

Quant au **chauffage**, si nécessaire, il n'est pas compris, sauf indication contraire. Presque tous les logements disposent d'un moyen de chauffage pour lequel les frais sont donc généralement à payer sur place.

En général, ils ne comprennent pas l'éventuelle **taxe de séjour** en France qui pourrait être réclamée par le propriétaire et au profit de l'administration locale. Elle se situe souvent entre 0,30 et 1 EUR par jour et par personne, suivant la commune.

**IMPORTANT** : Si vous désirez séjourner 1 mois ou plus, nous vous invitons à nous interroger car les prix sont généralement (et sensiblement) moins chers.

### Le paiement

Lors de la réservation, nous vous demandons un **acompte** de 30% du prix global de la location.

Le **solde** est à régler 1 mois au moins avant le début de la location.

### L'entretien ordinaire et le nettoyage de départ

L'entretien régulier doit être effectué par le locataire.

Sauf indication contraire ou si un supplément est prévu à cet effet dans le descriptif, le nettoyage de départ doit être effectué par le locataire sinon un montant forfaitaire pourra être compté par le propriétaire ou déduit de la caution.

Pour certaines locations, il est possible d'obtenir des prestations de nettoyage, moyennant rémunérations. Nous consulter.

### Le linge de lit, de toilette et de vaisselle

Sauf indication contraire, le **linge de lit n'est pas fourni**. Il peut parfois être loué sur place moyennant supplément. Nous consulter.

### L'équipement et son descriptif

Dans tous nos logements, un **équipement minimal** est compris, c'est-à-dire par exemple :

- pour le séjour ou/et cuisine : table, chaises, frigo, évier, plaques de cuisson, armoire, couverts et batterie de cuisine en rapport avec le nombre de personnes maximum.

- pour la salle de bains (SDB) : lavabo (en plus de la baignoire ou douche précisée).

Cet équipement minimal n'est pas repris dans les descriptifs afin d'éviter des répétitions inutiles et encombrantes. Sont seulement renseignés les éléments supplémentaires comme TV, lave-linge (LL), lave-vaisselle (LV) etc...

**Téléphone** : Etant donné le développement des téléphones portables, de plus en plus de locations ne disposent plus du téléphone (service parfois possible sur demande).

### La caution

Une caution sera demandée par le propriétaire à votre arrivée.

Elle varie suivant la location et se monte généralement entre 250 et 1.000 EUR. Le montant précis sera repris sur votre bon de location.

Le plus souvent, elle peut être remise par chèque qui, dans la plupart des cas, sera restitué à votre départ, si bien sûr aucun dommage n'a été occasionné et si le nettoyage de départ a été correctement effectué (ou payé si cette option est prévue).

Dans tous les cas, elle vous sera restituée directement par le propriétaire et ce au plus tard 30 jours après la fin de votre location, sauf si une raison valable (problème en suspens) ne justifie de la garder plus longtemps.

### Les assurances incluses dans les prix

1) L'**assurance "ANNULLATION"**. Conditions détaillées : [www.maisons-vacances.com/PDF\\_ASSUR\\_ANNUL.pdf](http://www.maisons-vacances.com/PDF_ASSUR_ANNUL.pdf)

L'assurance annulation vous rembourse les frais d'une annulation (voir pourcentage des frais dans les conditions générales) suite notamment à maladie, accident, décès, perte d'emploi etc... dans les conditions de couverture de l'assurance "G.T.I." de la compagnie d'assurances l'Européenne et sans franchise.

2) L'**assurance "RC LOCATIVE"**. Conditions détaillées : [www.maisons-vacances.com/PDF\\_ASSUR\\_RC\\_LOC.pdf](http://www.maisons-vacances.com/PDF_ASSUR_RC_LOC.pdf)

Votre assurance "Habitation" prévoit peut-être déjà une extension villégiature. Cependant, comme beaucoup de personnes ignorent si elles sont couvertes ou non, nous avons prévu une assurance minimale.

Cette assurance responsabilité civile locative vous couvre pour toute la durée de la location :

- en cas d'incendie et explosion en ce qui concerne : le logement loué pour 37.250 EUR, le recours des voisins pour 10.000 EUR, le chômage immobilier pour 2.500 EUR

- les dégâts matériels pour 1.250 EUR (avec une franchise de 12,50 EUR).

**Si vous ne désirez pas souscrire ces 2 assurances, il suffit de le signaler au moment de la réservation et un montant de 15 EUR vous sera déduit.**

En outre, il vous est toujours conseillé de souscrire une assurance bagages, accidents et assistance.

### FONDS DE GARANTIE VOYAGES (MAISONS VACANCES y est assuré)

En cas d'insolvabilité financière de l'organisateur et/ou intermédiaire de voyages avec lequel vous avez conclu un contrat de voyages, vous pouvez faire appel au Fonds de Garantie, soit en vous adressant à votre intermédiaire de voyages, soit en prenant directement contact avec le Fonds de Garantie Voyages (avenue de la Métrologie 8 à 1130 Bruxelles. [www.gfg.be](http://www.gfg.be))

Demandez les conditions générales de garantie à votre organisateur ou intermédiaire de voyages. Vous y trouverez à quelles conditions, en cas d'insolvabilité financière, vous pouvez demander le remboursement des sommes payées ou la prolongation du voyage ou le rapatriement si le voyage a déjà commencé.